



Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2015

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Géraldine BRUYERE, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Thierry DELHOMME, Catherine PARISOT, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Marie-Christine GRIFFON

Absents, excusés : Daniel LEDUC,

Animateur de séance : Thierry MICHEL

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CHAPELIER

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2015 est adopté à l'unanimité après corrections.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Réhabilitation bâtiment camping**

○ **Travaux**

Thierry MICHEL fait le bilan de l'avancée des travaux qui se déroulent dans de bonnes conditions.

Une petite avance sur les échéances avait été constatée mais elle est résorbée depuis peu. Les travaux de peinture commencent cette semaine.

○ **Avenants**

Thierry MICHEL expose qu'il est nécessaire de réviser par avenants plusieurs marchés de travaux concernant la restructuration et modernisation du bâtiment d'accueil du camping, pour des raisons techniques, selon les propositions de l'Atelier du Triangle, Maître d'Œuvre de l'opération, qui préconise :

lot 05 : Démolition gros œuvre, démolition du 2ème dallage sans sauna, dallage béton armé avec forme de pente prêt à carreler, mise en place d'un siphon, fourniture et pose de caniveau grille galva en pied des rampes côté nord et raccordement

lot 14 : Plomberie sanitaire : avenant n°1, Equipement lave-vaisselle, vanne, ensemble siphon et accessoires, main d'œuvre ; avenant n°2, Hotte 90 inox Bosch, évacuation dans conduit

lot 16 : Electricité : avenant n°1, remplacement des luminaires suspensions déco par des luminaires encastrés

Le conseil municipal

- accepte de valider les avenants au marché comme suit :

Lot	Avenant N°	Entreprise	Montant de l'avenant HT €	Montant de l'avenant TTC €	Nouveau montant du marché HT €	Nouveau montant du marché TTC €
05	02	SARL VOUILLON (maçonnerie)	1 794.20	2 153.04	52 310.50	62 772.60
14	01	Entreprise THEVENET B	88.00	105.60	9 685.00	11 622.00
14	02	Entreprise THEVENET B	294.17	353.00	9 979.17	11 975.00
16	01	Entreprise BONHOMME	-1 003.10	-200.62	-1 203.72	14 522.40

- prend acte du montant actualisé pour la commune de Matour
- autorise le Maire ou un adjoint à tout acte et document administratif nécessaire à l'avancement de ce dossier

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal d'une demande faite à l'entreprise BONHOMME pour remplacer un câble d'alimentation téléphonique, vétuste, datant de la construction de la structure et risquant, à court terme, de compromettre le bon fonctionnement de toutes les installations de la base de loisirs. Le devis estimatif s'élève à 423€ HT

○ **Devis - Avenants**

Thierry MICHEL expose qu'en vue de leur achèvement, il y a lieu de prévoir, en sus de ceux prévus par délibération n°29, des ajustements de fin de travaux, en plus et en moins value, pour lesquels le maître d'œuvre n'a pas encore rédigé les avenants.

Afin de tenir les délais et permettre l'ouverture du camping à la date prévue, il demande au conseil municipal de se prononcer sur leur acceptation et d'autoriser le maire ou un adjoint à signer les avenants correspondants à réception.

lot 11 : Menuiserie, devis n° 2014/195 pour l'avenant n°2 : claustra métallique ouvrant à un vantail avec serrure, charnière et barillet ; pour l'avenant n°3 : suppression des stores vénitiens intérieur, suppression mezzanine stockage, mise en œuvre de caisson d'habillage et complément mobilier

lot 14 : Plomberie sanitaire : devis n°2544 pour l'avenant n°3, fourniture et pose d'une vasque marque ALLIA ; pour l'avenant n°4, suite contraintes techniques fourniture et pose d'un évier en céramique au lieu d'un évier en inox

lot 16 : Electricité : devis du 3/02/15 pour l'avenant n°2, fourniture et pose d'un interphone et minuterie dans sauna, prises supplémentaires, moteur VMC en remplacement de celui défectueux

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de l'Adjoint au Maire, à l'unanimité,
Le conseil municipal

- accepte les devis pour les avenants à venir au marché comme suit :

Lot	Devis – Avenant N°	Entreprise	Montant de l'avenant HT €	Montant de l'avenant TTC €	Nouveau montant du marché HT €	Nouveau montant du marché TTC €
11	02	VOUILLON menuiserie	465.00	558.00	95 252.25	113 102.70
11	03	VOUILLON menuiserie	-2 520.60	-3 024.72	91 731.65	110 077.98
14	03	Entreprise THEVENET B	238.00	285.60	10 217.17	12 260.60
14	04	Entreprise THEVENET B	155.00	186.00	10 372.17	12 446.60
16	02	Entreprise BONHOMME	1 649.00	1 978.80	13 867.00	16 640.40

- autorise le Maire ou un adjoint à signer les avenants correspondants et prend acte du montant actualisé de l'opération d'un montant de 186 582.46 HT, soit 223 898.94 TTC.

➤ **Ilot JANIN**

Le Maire indique de nouveau que les litiges et problèmes de finition avec certaines entreprises restent encore à régler et que la situation perdure.

➤ **Ateliers municipaux**

L'entreprise SIVIGNON a terminé le travail de création de la plateforme qui est de très bonne qualité.

Un caniveau bouché entre le parking et l'atelier de l'entreprise VOUILLON a nécessité le rajout de 6 m de tuyaux d'où une plus-value acceptée par le conseil.

Daniel DUMONTET indique que les documents afférents au dossier d'appel d'offres de l'extension du bâtiment sont prêts après vérifications et modifications.

Le conseil municipal :

- décide de lancer l'appel d'offres à l'issue de l'adoption du BP 2015.
- charge MM. DUMONTET et JUGNET de suivre les travaux

➤ **Maison des associations**

○ **Résultats consultations**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal du résultat de la consultation des diverses missions obligatoires pour les travaux de réhabilitation de la maison des associations :

- Levés topographiques : Cabinet MONIN GELIN pour 540 € HT
- Contrôle technique : APAVE SUDEUROPE MACON pour 3 750 € HT
- Contrôle SPS : APAVE SUDEUROPE MACON pour 2 950 € HT
- Repérage amiante : APAVE SUDEUROPE MACON pour 400 € HT
- Contrôle exposition au plomb : APAVE SUDEUROPE MACON pour 300 € HT
- Contrôle du radon : APAVE SUDEUROPE MACON pour 700 € HT

Le conseil municipal accepte ces propositions mieux disantes

○ **Avenant**

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal d'un avenant présenté par le maître d'œuvre, chargé de la réhabilitation de la maison des associations, suite à un changement de dénomination du mandataire.

Initialement, à la signature du marché, la société se nommait "SCPA BERNARD & COUDEYRE Architectes" et devient dorénavant : "SCPA BERNARD – COUDEYRE - REY Architectes" d'où une nouvelle répartition entre les deux, comme suit :

- Marché initial de la SCPA BERNARD & COUDEYRE Architectes 23 085.00 € HT
- Marché initial de ACOUSTIQUE France 3 040.00 € HT
- Marché initial WBI 3 050.00 € HT

Nouvelle répartition entre :

- SCPA BERNARD & COUDEYRE Architectes 3 818.80 € HT
- SCPA BERNARD - COUDEYRE – REY Architectes 19 266.20 € HT
- Marché de ACOUSTIQUE France (inchangé) 3 040.00 € HT
- Marché WBI (inchangé) 3 050.00 € HT

Le conseil municipal accepte cette nouvelle proposition qui ne modifie pas le montant global du marché initial.

➤ **Réserve foncière**

Thierry IGONNET quitte l'assemblée

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal qu'il était chargé d'acquérir diverses parcelles de terrain afin de constituer une réserve foncière à la commune en vue de l'extension de la zone industrielle et des développements futurs.

Il indique avoir rencontré Madame et Monsieur Eugène VOUILLON qui acceptent de céder à la commune les parcelles suivantes pour un montant de 1.50 le m² :

- A 1329 "au Sorbier" 4 383 m²
- A 1331 "en terre" 2 716 m²
- A 1208 "en terre" 1 670 m²

8 769 m²

Le conseil municipal décide de faire une offre de 13 154 € et de prendre en charge les frais d'acte. En cas d'accord, un adjoint se chargera de mettre en œuvre cette décision.

Thierry IGONNET regagne l'assemblée

PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Réorganisation**

Le Maire fait une synthèse de la nouvelle réorganisation transitoire du service accueil et tourisme suite aux départs annoncés de Pascale GRASSET et de Véronique SAINZ

Michel De VRIES a été recruté en contrat aidé à raison de 30/35^{ème} pour 12 mois en tant qu'assistant polyvalent, il connaît le fonctionnement des services pour y avoir déjà travaillé la saison dernière.

Cosette FRESARD a été recrutée pour une durée initiale de 2 mois à compter du 16 février, en contrat horaire, en tant qu'agent polyvalent, chargée de l'entretien de locaux, mais aussi, compte tenu de son profil, pour apporter un soutien en cas de besoin à l'encadrement des enfants pendant le temps méridien, à l'animation (MDP...), à la préparation et au service des repas, à l'accueil

Virginie GELLET a été recrutée à 24/35° pour une durée de 12 mois à compter du 1er février.

Elle assurera prioritairement le remplacement de Marie Claude HENNEBICQ à la cantine pendant la durée de son arrêt maladie, poste où elle sera suppléée par Sylvie BRISACQUE en cas de besoin, le nettoyage des locaux et occupera un poste de saisonnier pendant la saison estivale. Elle est également susceptible d'apporter un soutien en animation à la MDP si nécessaire

Emmanuel GERBER participera désormais en tant que "réfèrent agent" aux réunions de travail sur la commémoration de 14/18 et avec le LAB71. A noter que pour le LAB71, les élus référents sont Annie VOUILLON, Daniel LEDUC et Sandrine BARRAUD.

Le contrat de Jérôme REBILLARD sera reconduit selon des modalités qui seront définies prochainement avec lui.

Jean-Pierre HAUSKNECHT sera reconduit dans son poste qui sera aménagé avec des responsabilités accrues, selon des modalités restant à définir prochainement avec lui. Il garde d'ores et déjà la responsabilité du Snack-Bar et le gardiennage du site.

Sylvie BRISACQUE poursuit l'intérim de la régie, assurera des accueils clients, et se forme actuellement au logiciel "INAXEL" pour les réservations et la facturation en attendant le retour de Cécilia actuellement en congé maternité.

Pascale GRASSET et Véronique SAINZ, chacune pour ce qui les concerne, sont chargées de former les agents et d'assurer au mieux les transmissions pour permettre une saison sereine.

Compte tenu des circonstances et de façon transitoire, Marie-Thérèse CHAPELIER, Annick GIRAUD et Annie VOUILLON assurent la responsabilité hiérarchique, les plannings, l'encadrement l'accompagnement et le management de l'équipe ménage. Elles organiseront une réunion avec les agents afin de traiter les questions courantes et de mettre en place un fonctionnement adapté au besoin.

Le conseil municipal fait le choix de prendre le temps d'analyser et de partager les réflexions entre élus et agents. Il s'autorise à adapter le fonctionnement des services à la situation, pour évaluer les besoins tant en terme de complémentarité que de volume horaire avant de recruter. Dans ce contexte compliqué, le conseil municipal laisse au Maire et aux adjoints une importante latitude pour ajuster les temps de travail, recruter le personnel nécessaire et ainsi préparer la saison 2015.

➤ **Renouvellement CDD adjoint technique de 2° classe au service entretien ménage repas**

Le conseil municipal décide de renouveler pour la cinquième année, le CDD d'un agent chargé d'assurer prioritairement le ménage et l'entretien des bâtiments et structures d'accueil communaux ainsi qu'une aide à la confection et au service des repas, sur le fondement de l'article 3 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, à temps non complet, à raison de 24/35°, annualisés, pour une durée de 1 an à compter du 15 mars 2015.

Il précise que ce contrat pourrait être renouvelé dans les mêmes conditions dans la limite d'une durée maximum de 6 ans, avant d'être transformé, en cas de renouvellement ultérieur, en contrat à durée indéterminée.

➤ **Renouvellement CDD adjoint technique et d'animation de 2^{ème} classe**

Le conseil municipal :

- décide de recruter pour la 2^{ème} année, en CDD, un agent non titulaire, à temps non complet 17,5/35°, en application des dispositions de l'article 3 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour une durée d'un an, renouvelable, à compter du 17 mars 2015, en temps partagé entre le service Accueil et Tourisme, pour des missions d'assistance et de soutien à l'activité du responsable (gardiennage, accueil, animation, fonctionnement et entretien des espaces et bâtiments du site), et le service Technique (entretien des espaces et bâtiments communaux).
- dit que le temps de travail de l'agent sera annualisé,
- prévoit la possibilité d'effectuer des heures complémentaires, voire supplémentaires, en fonction des besoins du service, en accord avec l'autorité hiérarchique et dans le respect des garanties minimales de travail.
- dit que ce contrat à durée déterminée, sera susceptible de renouvellement par reconduction expresse pour une durée maximum de 3 ans, dans la limite d'une durée totale de 6 ans.
- dit que, conformément aux dispositions législatives, en cas de renouvellement ultérieur, ce contrat sera transformé en contrat à durée indéterminée.
- décide d'attribuer d'un logement de fonction pour cet agent, le responsable étant obligatoirement logé sur site afin de palier une présence importante liée à la fonction de gardien sur le site durant la période estivale.
- précise que ces missions seront ajustées aux besoins du service, par le maire, ou une autre personne habilitée pour le faire

➤ **Questions diverses**

○ **Demande de stage**

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal de la demande de Mme Martine DESRACHES pour effectuer un stage au secrétariat dans le cadre de sa formation auprès de l'AEFTI.

Compte tenu de l'accord de principe de l'équipe du secrétariat pour accueillir cette personne, le conseil municipal accepte cette proposition pour une période du 23 février au 27 mars 2015 aux horaires d'ouverture de la mairie.

➤ **Projet "orange" : Création d'une liaison hertzienne**

Jean THOREUX fait part au conseil municipal de la demande d'orange pour installer une antenne hertzienne à proximité de la caserne du CSI, afin de faire évoluer le réseau France télécom.

Un mât en béton de 15 m de haut serait installé dans la zone de la caserne des pompiers, sur un terrain communal.

Le conseil municipal accepte cette proposition et donne son accord pour l'exécution des travaux entièrement à la charge de l'opérateur.

➤ **Réseau eau potable**

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des négociations avec les riverains et propriétaires concernés par la protection des puits de captage.

Il a rencontré les familles concernées et tente de concilier les impératifs de la démarche et les souhaits de chacun.

QUESTIONS FINANCIERES

➤ **Préparations budgétaires**

Le Maire explique à l'assemblée la méthodologie appliquée depuis plusieurs années pour l'élaboration des budgets 2015.

Il indique que la procédure mise en place par les précédents conseils se décline en 4 temps :

- Recollement des données
- Journée de travail et d'échange budget par budget
- Réunion de travail du cm
- Réunion de conseil habituelle pour le vote et la signature

Le conseil municipal accepte de continuer selon les mêmes bases et fixe les dates suivantes :

- Journées de travail par budget
 - 03 mars 2015 à 14h00 : locaux commerciaux, chaufferie, ZLP, lotissement
 - 05 mars 2015 à 08h30 : budget général, Eau, CCAS
- Réunion de travail du cm le 16 mars 2015 à 20h30
- Réunion de conseil habituelle décalée au 27 mars 2015 à 20h30
- Réunion CCAS samedi 21/03/2015 10h00

➤ **Trésorerie**

Le Maire fait part au conseil municipal que la situation de trésorerie de la Commune est tendue, le versement de nombreuses subventions accordées est sollicité avec retard compte tenu de la charge de travail, certaines sont attendues et pas encore encaissées, certains travaux étant toujours en cours.

Il propose d'augmenter la ligne trésorerie ouverte auprès de Crédit Agricole Centre-Est pour la passer de 300 000 € à 600 000 €. Cette solution temporaire permettrait d'assurer le fonctionnement correct de la collectivité dans l'attente du versement total des aides financières octroyées mais aussi de définir les investissements à financer par emprunt au moment du vote des budgets.

Il propose, dans le cas où cette option s'avérerait impossible de solliciter les banques soit pour financer les subventions soit pour mettre en place les emprunts nécessaires au BP 2015.

Le conseil municipal :

- accepte de solliciter le CACE pour une augmentation de la ligne de trésorerie
- accepte de recourir au préfinancement des subventions ou à l'emprunt, en cas de refus de l'augmentation de la ligne de trésorerie souscrite auprès du CACE, la baisse annoncée des contributions de l'Etat nécessitant d'être prudent
- charge le Maire ou un adjoint de négocier auprès du crédit agricole ou de toute autre banque
- autorise le Maire ou un adjoint à signer toute pièce utile pour mener à bien cette décision

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **Commission Tourisme :**

○ **Site de Loisirs du Paluet**

▪ *Natation scolaire*

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal des difficultés rencontrées quant à la participation des élèves à la natation scolaire :

- Les nouveaux rythmes scolaires des enfants des écoles maternelles et primaires induisent des changements de fréquentation, avec seulement deux heures de cours les après-midi, certaines écoles vont avoir des difficultés.
- Le conseil général ne subventionne plus la participation des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} qui pour lui, doivent déjà savoir nager.

Il précise qu'au vu des plannings et des disponibilités de chacun l'amplitude horaire de la fréquentation sera la même pour 150 élèves de moins.

Il évoque aussi une demande du collège de ne pas payer une semaine supplémentaire facturée pour 2014 et durant laquelle les élèves n'ont pu participer.

Le conseil municipal décide :

- de ne recruter qu'un seul BEESAN pour assurer la surveillance des élèves
- de recruter un BNSSA en supplément pour le week-end
- de fermer la piscine une journée complète, si possible le jeudi
- de charger Thierry MICHEL de rencontrer le collège pour voir si les élèves de 6^{ème} 5^{ème} pourraient venir plus souvent
- de ne pas facturer la semaine supplémentaire de 2014 au collège St Cyr

▪ *Station verte*

Le conseil municipal accepte de renouveler son adhésion à "station verte" pour un montant de 832€

▪ *Règlements intérieurs*

Annie VOUILLON présente les projets de règlements intérieurs concernant le chalet loisirs, le chalet commun et le centre d'accueil de groupes.

Le conseil municipal les accepte à l'unanimité.

○ **Maison des Patrimoines**

▪ *Amis du manoir*

Thierry MICHEL informe le conseil municipal que l'assemblée générale de l'association des amis du manoir aura lieu le samedi 28 février 2015 à 9h00.

➤ **Commission Scolaire Jeunesse**

Géraldine BRUYERE fait part au conseil municipal de la demande des agents d'avoir des gilets jaunes pour se signaler à l'occasion de la traversée de la route départementale par les enfants qui fréquentent la cantine scolaire.

Le conseil municipal en autorise l'acquisition.

Elle précise que le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 13 mars 18h30

LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX, COMMERCIAUX, TERRAINS

➤ **Dédite M. Adem CUHADAR**

Thierry MICHEL informe l'assemblée de la dédite, en date du 09 février 2015, de M. Adem CUHADAR, locataire d'un logement "îlot JANIN".

Il précise que cette personne est prête à libérer immédiatement l'appartement si une demande se présentait dans les prochains jours.

Il précise que la demande sera transmise à la communauté de communes, gérant les locations.

➤ **Modification bail PELATAN/PELLETIER**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal que M. Marc PELATAN et Mlle Florence PELLETIER louent un appartement T4 de la maison dite "BOUSSEAUD/BOUSCARAT".

Il informe l'assemblée d'un courrier de M. PELATAN qui quitte ce logement au 7 mai 2015.

Le conseil municipal décide de modifier le bail qui sera établi au nom de Mlle PELLETIER à compter du 7 mai prochain.

➤ **Bail agricole : Attribution de terrains**

Sandrine BARRAUD quitte l'assemblée

Thierry MICHEL rappelle à l'assemblée le courrier de M. Claude LAPALUS informant de sa cessation d'activité agricole à compter du 11 novembre et de la libération des terrains qu'il louait à la commune.

Il précise que, face aux nombreuses demandes de repreneurs, le conseil municipal avait souhaité connaître l'avis de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole) pour l'attribution des parcelles.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de louer au seul agriculteur qui a obtenu l'avis favorable de la CDOA, à savoir, M. Benoit BARRAUD les parcelles suivantes :

- AB 436 "Grande Verchère" de 4ha 32a 04ca
- AB 523 "Grande Verchère" de 1ha 76a 55ca
- AB 430 "Grande Verchère" de 18 ca

- d'ajuster les superficies louées en tenant compte de l'emprise du verger conservatoire (- 20 ca)
- de signaler au locataire la possibilité d'autoriser le passage sur ces terrains à l'occasion de certaines manifestations (foire expo, rallye...)

Sandrine BARRAUD rejoint l'assemblée

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **La poste**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une sollicitation du directeur de la poste pour rencontrer les élus de la commune afin de présenter la nouvelle stratégie de la poste.

Compte tenu des emplois du temps et contraintes de chacun, la date prévue du 16/03 ne pourra être honorée. Le Maire est chargé de faire une nouvelle proposition pour le 27/03/2015 à 20h30.

➤ **Elections départementales**

○ **Planning**

Le Maire fait part au conseil municipal des dates d'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, de 8h00 à 18h00.

Le planning des permanences de chacun est établi pour les deux tours.

○ **Réunions publiques**

Le Maire fait part au conseil municipal des demandes d'utilisation de la salle du conseil pour des réunions publiques de propagande électorale.

Il rappelle une délibération prise en 2012 selon laquelle la salle du conseil était mise à disposition gracieuse des candidats pour les réunions publiques politiques à l'occasion d'élections.

Le conseil municipal accepte de suivre le même principe et les élus se répartissent l'accueil des candidats dans un objectif « républicain » :

- **Michel MAYA et Brigitte DARMEDRU :** lundi 23 février 2015 à 20h00 (TI + TD + GB)
- **Marie-Pierre SIRAUDIN et Gérard VOISIN :** mercredi 11 mars 2015 à 18h30 (CP + TM)
- **Véronique ZURANO et Alain GOMBERT :** jeudi 12 mars 2015 à 20h00 (TI)

➤ **La tournée verte**

Le Maire informe l'assemblée d'une proposition de passage de la "tournée verte". Annie VOUILLON est chargée d'étudier ce dossier et de voir si cette animation estivale est intéressante pour la collectivité.

➤ **Association la souris verte : demande de gratuité du CART**

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal d'une demande de la "souris verte" pour bénéficier d'une remise gracieuse de la location du CART.

Une animation, organisée par cette association, n'a pas eu le succès escompté et se retrouve déficitaire.

Le conseil municipal n'est pas opposé à faire un geste. La décision définitive sera prise dans le cadre des subventions 2015 par la commission en charge de ce dossier.

➤ **Collège St Cyr : demande de partenariat – Voyages en Europe**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une sollicitation du collège Saint Cyr pour l'obtention d'une subvention en vue de l'organisation de voyages scolaires en Europe.

Il précise que 17 élèves de MATOUR participent à cet échange et que l'établissement demande une participation de l'ordre de 50€ par enfants soit 850€. Le conseil municipal, après en avoir débattu, ne souhaite pas donner suite à cette requête, le collège étant déjà subventionné par la communauté de communes de MATOUR et sa région, à charge pour lui de gérer l'affectation aux différentes activités.

➤ **Association des Maires : appel à cotisations**

Le conseil municipal donne son accord pour renouveler son adhésion à l'association des Maires et ce pour la durée du mandat, cet organisme, avec ses divers services, en particulier juridique, apportant un soutien et une assistance très importants à la collectivité.

➤ **Association NEIHB (Non à l'Eolien Industriel en Haut Beaujolais)**

Thierry IGONNET présente à l'assemblée un courrier de l'association NEIHB qui a pour but de défendre l'environnement, le cadre de vie, d'informer et de sensibiliser l'opinion publique quant au développement de l'éolien industriel en Haut Beaujolais.

➤ **Association restaurant scolaire LA CLAYETTE**

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de l'association du restaurant scolaire de LA CLAYETTE qui prend en charge un enfant de MATOUR scolarisé en CLIS.

Il précise que quand les parents font le choix de scolariser leurs enfants dans une autre école que celle de leur résidence il est de coutume à Matour de ne pas participer aux frais financiers, les communes acceptant les enfants et les prenant en charge.

En revanche le lieu de scolarisation en école spécialisée "type CLIS" est imposé par l'éducation nationale, ce qui implique une participation obligatoire de la Commune.

Le conseil municipal charge le Maire de se renseigner auprès de la mairie de LA CLAYETTE pour connaître le montant de sa contribution et voir pour participer à la même hauteur.

➤ **Demandes de subventions :**

Le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement aux demandes présentées par le Centre Léon BERARD, les amis du CADA, le CIFA LAMELOISE, AFSEP, la chambre des métiers mission locale.

➤ **Organisation du rallye**

Thierry MICHEL fait part à l'assemblée d'un courrier de l'association rallye puissance 5 précisant son souhait d'emprunter la même spéciale que les années précédentes mais dans le sens inverse.

Il indique que le parc d'assistance se tiendra cette année sur la commune de DOMPIERRE LES ORMES qui l'a autorisé.

Le conseil municipal attend une demande officielle et la rencontre avec les organisateurs pour préciser toutes les modalités

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ **Faire-part naissance Marvin BOURDON (fils de Cécilia MONTEIRO)**

➤ **Vœux pépète lumière**

➤ **Bulletin municipal MONTMELARD**

➤ **Météo janvier 2015**

➤ **SIRTOM**

Jean THOREUX et Jean Claude WAEBER font la synthèse d'une réunion du SIRTOM à laquelle ils viennent de participer.

Suite au vote concernant la participation incitative le projet a été refusé (48 non, 33 oui, 04 abstentions)

➤ **Nacelle**

Le Maire informe le conseil municipal d'un litige suite à la dégradation d'une nacelle louée par la commune. Après le passage des experts les assurances se désengagent et refusent la prise en charge. Le conseil municipal prend acte du fait que la Commune reconnaît sa part de responsabilité mais refuse l'analyse de l'assureur, il autorise le Maire à s'adjoindre les services d'un avocat en cas de besoin et après avoir utilisé les moyens de recours amiable.

➤ **Assainissement**

Jean THOREUX informe que les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement ont débuté, après ceux de la digue de l'étang, ceux de la zone du camping sont en cours, avant l'impasse des jardins.

Le conseil municipal décide de procéder à la réfection du chemin autour de l'étang seulement lorsque la réhabilitation des courts de tennis aura eu lieu, les entreprises prenant en charge les portions qu'elles ont dégradées.

Fin 23h30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : vendredi 27 mars 2015 - 20h30 - salle du Conseil